

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:

THETAZ Ingénieurs Civils SA, Martigny
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:

CHF 150'000.00
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:

CHF 100'000.00
4.

Décision de réduction par:

l'assemblée générale extra-ordinaire
5.

Date de la décision:

28.08.2008
6.

Echéance de préavis des créances:

16.11.2008
7.

Adresse pour la déclaration des créances:

Me Pierre-Cyril Sauthier, notaire, rue de la Poste 3,
1920 Martigny
8.

Indication:

Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9.

Remarques:

La réduction a lieu par l'annulation de 50 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1'000.- chacune, soit au total CHF 50'000.- remboursés à l'actionnaire. Le capital réduit sera divisé en 100 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1'000.- chacune.
Le rapport spécial de révision établi par la fiduciaire Laurent & Benoît Bender SA, à Martigny, en date du 19 août 2008, certifie que les créances seront, même après réduction du capital, entièrement couvertes. Art. 732 à 734 CO.
- Etude de Me Pierre-Cyril Sauthier

1920 Martigny
- (04652154)